



# *Saint-Just- Le-Martel*



**LE GUIDE DE  
RANDONNÉE**

**S**aint Just le Martel , commune rurale, a une population de **2 656 habitants** selon les dernières données communiquées par l'INSEE, elle fait partie de la communauté urbaine **Limoges Métropole forte de 208 705 Habitants.**

Elle est située 12 km à l'Est de Limoges et s'étend sur 3170 ha. Elle est traversée par la RD 141 qui relie Limoges à Clermont-Ferrand.

La Vienne sert de limite à la commune de St-Just-le-Martel dans sa partie Nord-Est, Nord et Nord-Ouest, entourant la moitié de son périmètre. La plus grande partie du territoire de St-Just-le-Martel dépend donc du bassin de la rivière limousine. Un autre bassin secondaire formé par le ruisseau de la Chèze, comprend l'Est, le Sud et le Sud-ouest.

L'altitude générale de la commune est d'environ 330 mètres au dessus du niveau de la mer. Le point le plus haut est au Grand Quartier (408m), le plus bas aux Villettes (278m).

Les rivières sont donc bien présentes sur notre commune et elles vous accompagneront tout au long de vos balades.

Notre territoire, très largement agricole et forestier, permet de

découvrir des paysages variés selon les saisons et vous propose des promenades originales plus ou moins accidentées suivant les parcours.

Les sportifs y trouveront également un terrain de jeu propice à la course à pied et à la pratique du VTT.

Dans le cadre du PDIPR 87 (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) nous avons proposé au conseil départemental de labelliser dans un premier temps deux itinéraires :

- **Le sentier des Villages**
- **Le sentier Vienne et Forêt**

Par ailleurs la commune a aménagé 5 sentiers pédagogiques à destination de tous les publics.

Je vous invite donc à découvrir ces différents parcours d'intérêt naturel et culturel tout en respectant notre belle nature.

Bonne promenade, bonne randonnée.

**Joël  
Garestier**  
*Maire de  
Saint-Just-  
Le-Martel*



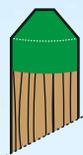
# Informations pratiques

Le guide des randonnées de Saint-Just-Le-Martel vous propose **2 circuits** sélectionnés pour leur **intérêt naturel et culturel**.

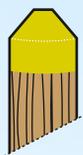
Partez vite à la découverte de la ville dans ses multiples facettes !

## Le balisage

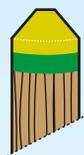
Les circuits de randonnée (PR) sont balisés de la manière suivante :



Boucle locale



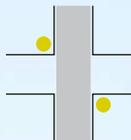
Circuit départemental



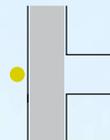
Itinéraire commun

Balisage des sentiers	Sentier GR de Pays®	Sentier PR®
Bonne direction		
Changement de direction		
Mauvaise direction		

**Balisage à des carrefours où il faut : > aller tout droit**

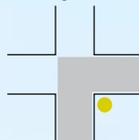


Une balise est placée avant un carrefour et une balise de rappel après



Une balise est placée du côté opposé à la bifurcation

**> changer de direction**



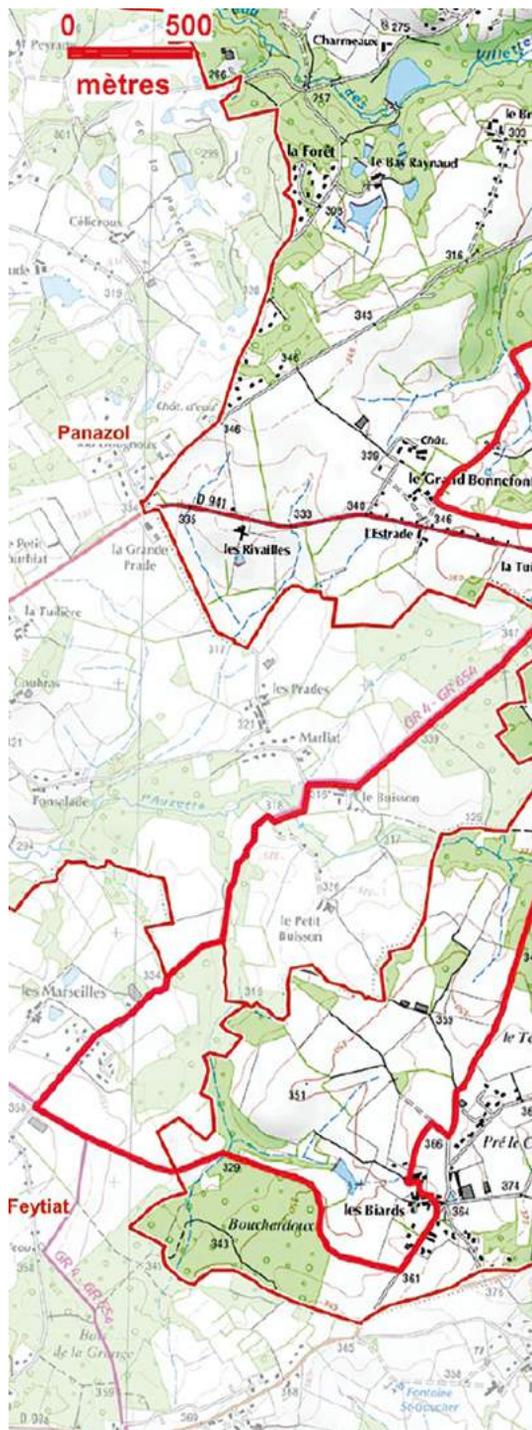
Une balise est placée du côté opposé à la bifurcation

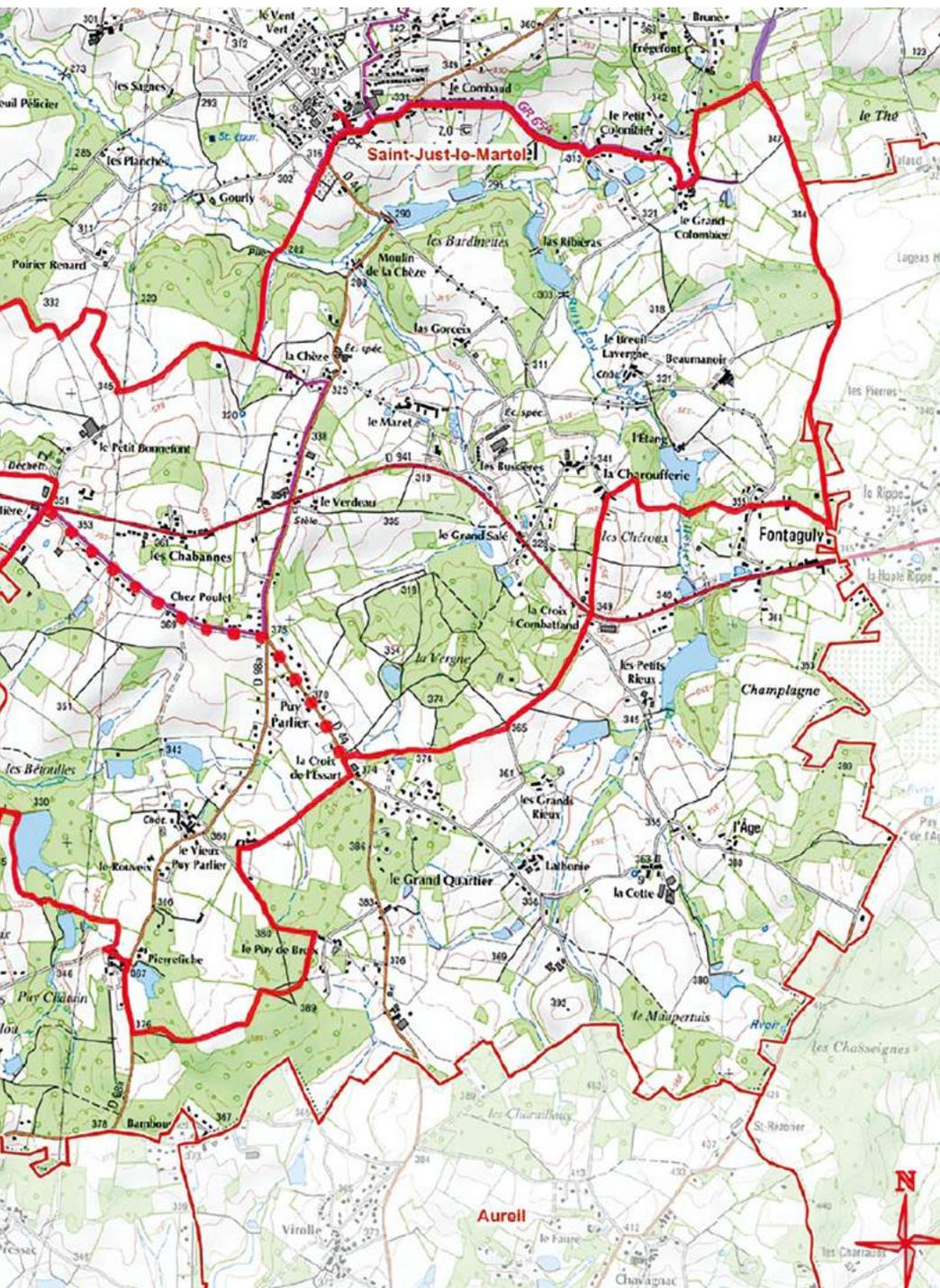


# Le sentier des Villages

## ITINÉRAIRE (Parking à la Mairie)

1. Partir en direction de l'église et face à l'église, partir à droite, emprunter la rue du 11 novembre 1918 qui descend. Arrivé au cimetière, prendre en face, le longer en descendant. Passer le ruisseau des Villettes et remonter en longeant un bois.
2. Au carrefour de chemin en 'T', tourner à droite, continuer à monter (beaux points de vue). Dans le virage à gauche, suivre à droite le large chemin enherbé, contourner une prairie et à l'angle du bois, tourner à gauche.
3. Suivre le chemin creux, laisser à gauche le chemin, et poursuivre jusqu'au village du Grand Bonnefond. Juste avant le village, prendre à gauche dans les parcelles de la zone artisanale jusqu'à la route du Petit Bonnefond.
4. Tourner à gauche, traverser prudemment la RD941 et continuer en face sur la petite route qui conduit au hameau du Buisson. Poursuivre vers Marliat et juste avant de franchir l'Auzette, tourner à gauche.
5. Continuer entre prairie et forêts jusqu'au village des Marseilles.
6. A l'angle d'un carrefour de 4 chemins et routes, prendre à gauche le long d'une ferme et suivre ce large chemin en terre qui descend. Passer un petit ruisseau et remonter jusqu'à la route des Bards.
7. Tourner à gauche, entrer dans le village, tourner à gauche, face à la mare, rue du pré de l'or, puis de suite à droite, rue des puits. Avant les dernières maisons, s'engager entre 2 habitations sur un chemin en terre. Au croisement en 'T', tourner à droite puis, au suivant, à gauche.
8. Suivre la piste empierrée sur 200 m avant de suivre à droite un chemin jusqu'à l'étang des Bétouilles. Le longer à droite et remonter. Passer sous l'étang du Teix et arriver au village de Pierrefiche.
9. Tourner à gauche puis suivre la RD98a à droite. Passer les maisons et prendre à gauche, avant le bois, un chemin empierré. Poursuivre à travers prairies puis entrer dans un petit bois. Longer un lotissement. Tourner à gauche puis à droite et suivre une allée en terre jusqu'à l'entrée du Vieux Puy Parlier.
10. Suivre à droite un petit chemin et reprendre à droite un bout de route puis la piste. Continuer tout droit jusqu'à la RD44. La suivre à gauche puis de suite à droite un chemin en herbe. Descendre et à la route, poursuivre en face.
11. Arrivé à la RD941, traverser à nouveau prudemment et aller en face. Suivre cette petite route et admirer les points de vue. A la Charoufferie, dans le virage, tourner à droite. Continuer sur un petit chemin en terre et herbe, passer le ruisseau des Villettes et grimper vers Fontaguly. Tourner à gauche (en contrebas de la route, à gauche, un lavoir et une fontaine). Poursuivre jusqu'à la ferme de Beaumanoir.
12. Tourner à droite, longer la ferme, la route devient piste et poursuivre jusqu'à un carrefour en 'T' et un calvaire. Tourner à gauche en longeant un bois et, 350m plus loin, suivre à gauche le balisage du GR654.
13. Au village du Grand Colombier, tourner à gauche puis entre deux maisons, prendre à droite un chemin en herbe. A la route, aller en face, rue du petit Colombier et poursuivre à droite, route des Colombiers, puis rue de la Jouvinerie. Arrivé à la RD44, rue du 11 novembre 1918, tourner à gauche et rejoindre 400 m plus loin l'église et le point de départ.





## Le sentier des Villages

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé cumulé
5h00	25km	Jaune	Moyen	+ 300m

### Les communes traversées par l'itinéraire :

- Saint-Just-Le-Martel
- Panazol
- Feytiat
- Royeres

### Éléments descriptifs portant sur l'intérêt de l'itinéraire :

- la forêt, les ruisseaux, les étangs,
- le bocage,
- les villages du Buisson, Les Biards, du Grand Colombier,
- le bourg de Saint-Just-le-Martel, son église,
- les croix de carrefour, le petit patrimoine bâti,
- les nombreux points de vue.

### Équipements et mobilier existants sur l'itinéraire :

- Parking

### Type de parcours :

- boucle,
- intégré à une itinérance - GR654

### Les pratiques conseillées :

- pédestre,
- VTT,
- équestre.



Téléchargez  
le plan avec  
le QR code

## Le sentier Vienne et Forêt

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé cumulé
3h00	14km	Jaune	Moyen	+ 320m

### Les communes traversées par l'itinéraire :

- Saint-Just-Le-Martel

### Éléments descriptifs portant sur l'intérêt de l'itinéraire :

- la Vienne,
- la forêt, les ruisseaux
- le bourg de Saint-Just-le-Martel, son église,
- les croix de carrefour,
- le site de la Roche Nantiat (étang et château)
- les nombreux points de vue,
- les vues sur les moulins en bord de Vienne.

### Équipements et mobilier existants sur l'itinéraire :

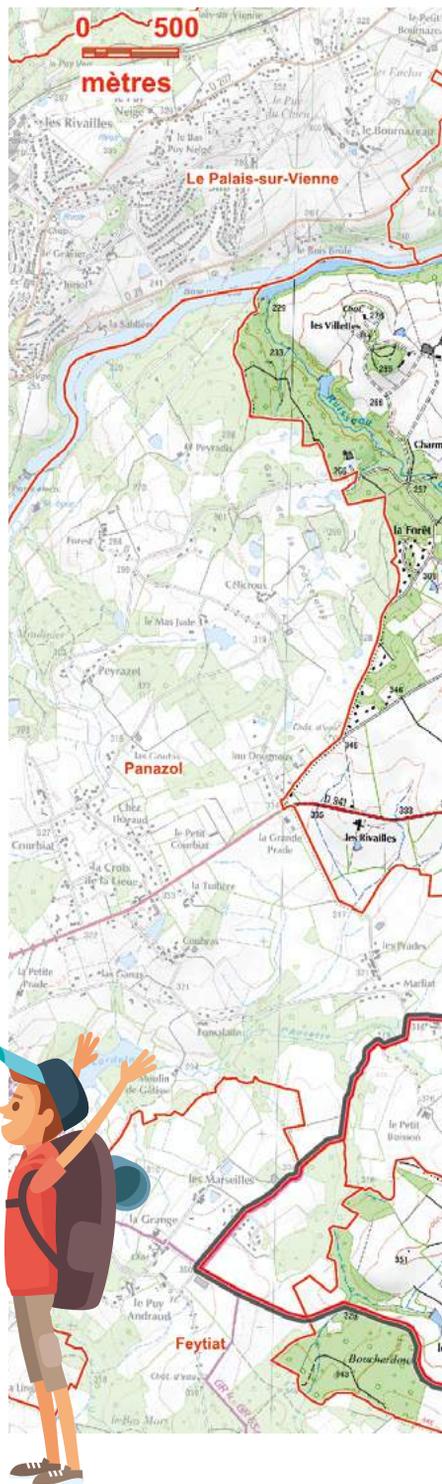
- Parking

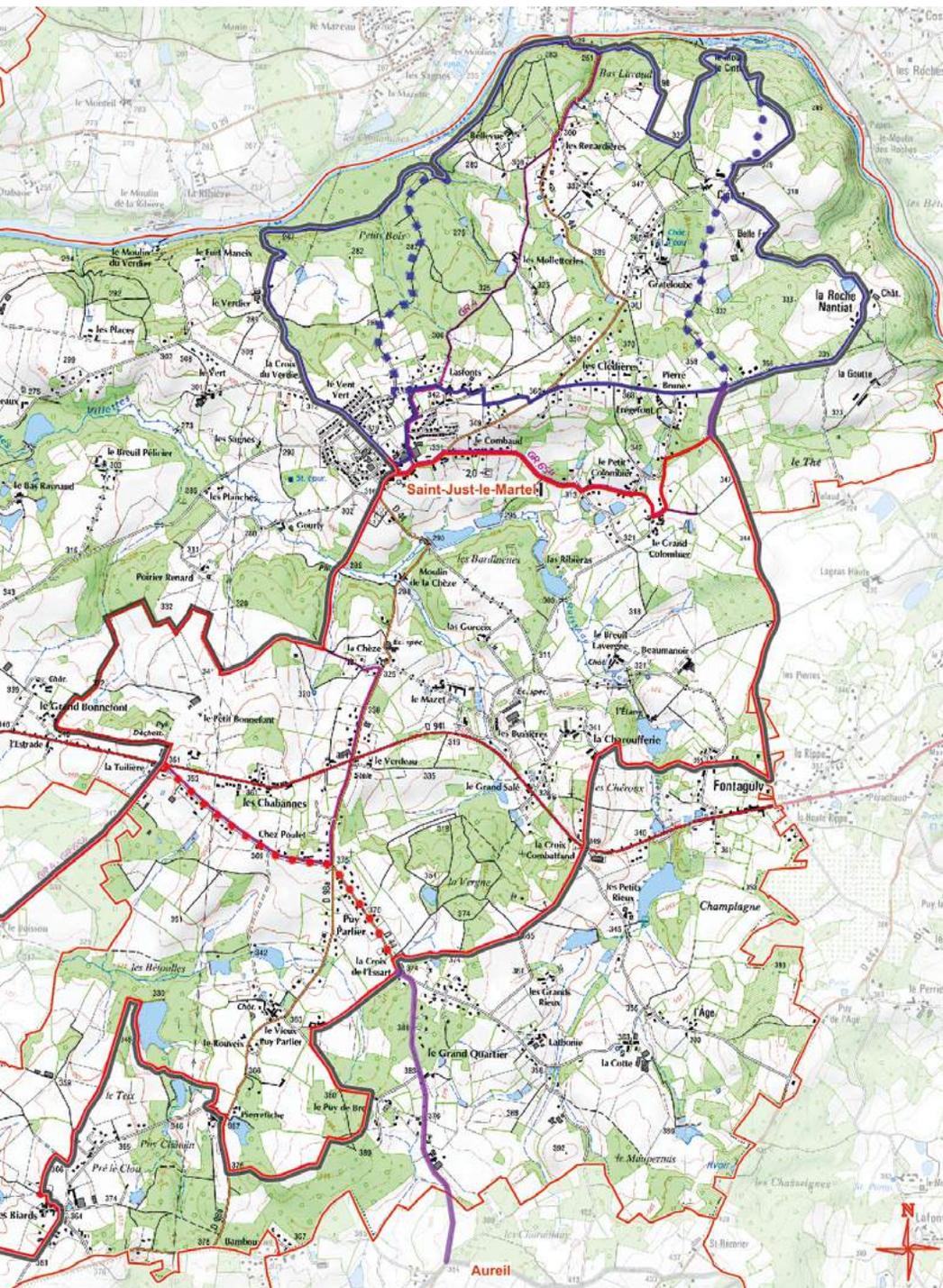
### Type de parcours :

- boucle,
- intégré à une itinérance - GR654



Téléchargez  
le plan avec  
le QR code





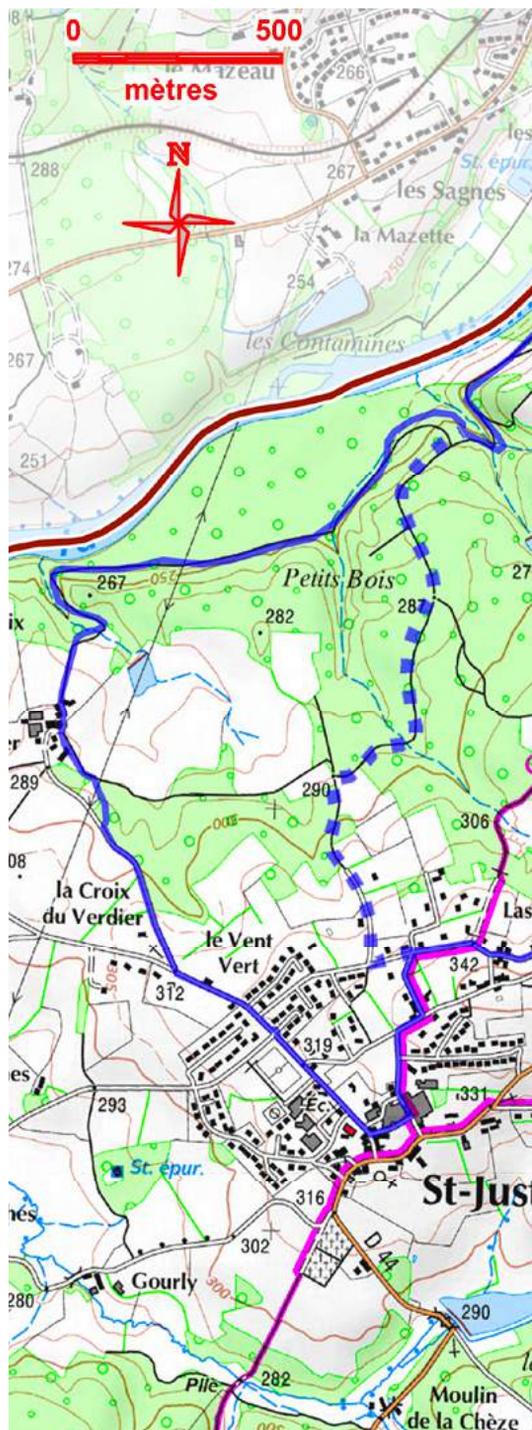
# Le sentier Vienne et Forêt

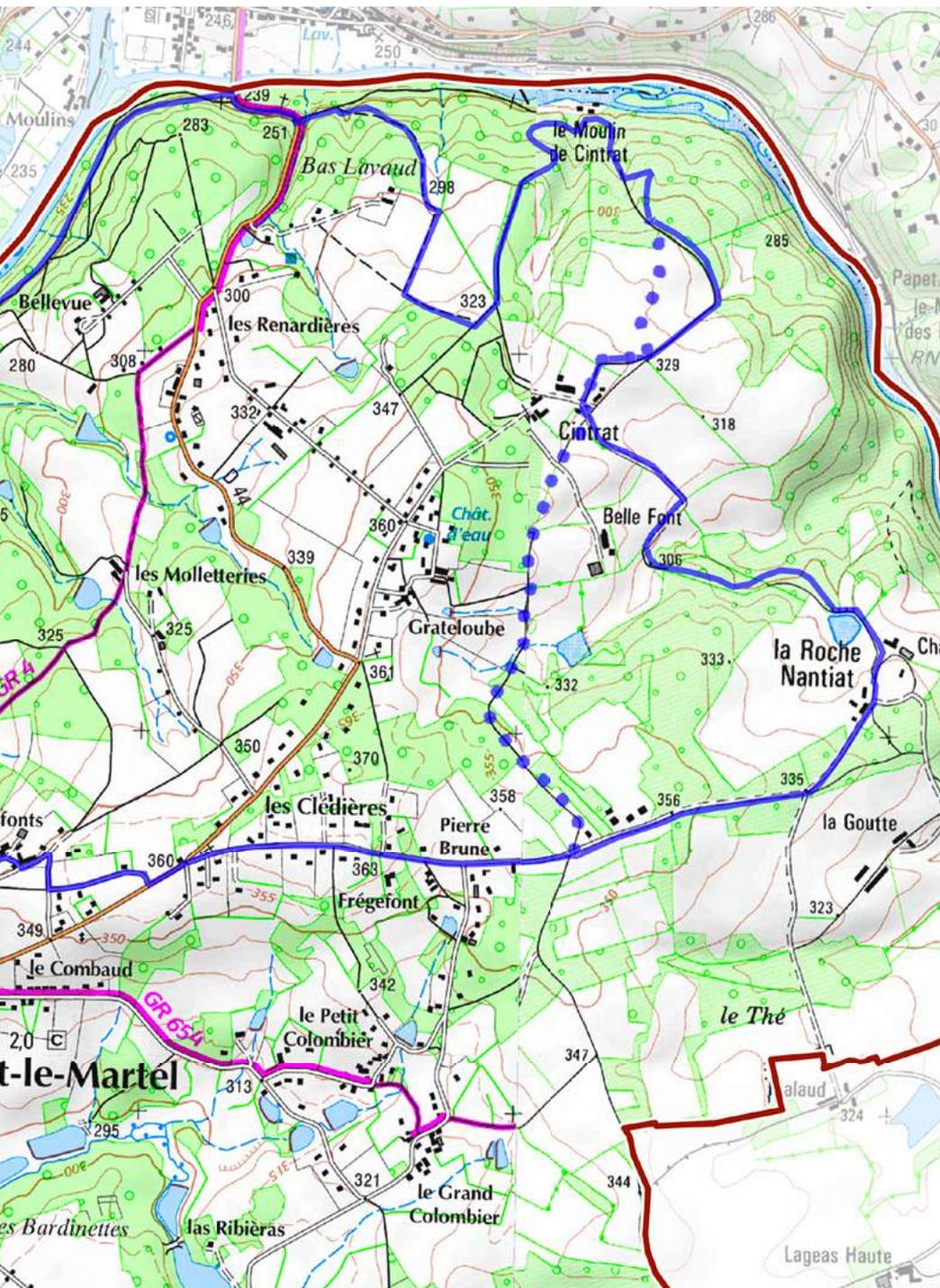
## ITINÉRAIRE (Parking à la Mairie)

1. Tourner le dos à la Mairie et emprunter la rue de la Mairie à gauche vers le stade de foot. Au rond-point aller en face, rue de la mairie, puis route du Vert. A la pâte d'oie, partir à droite vers le Verdier.
2. 500 m plus loin, emprunter à droite une piste goudronnée qui descend. Arrivé au chemin, le suivre à gauche. Traverser le hameau du Verdier puis suivre le petit chemin creux, bordé de murets en pierres qui descend vers la Vienne. Continuer à droite sur ce chemin en terre qui longe la Vienne en rive gauche. Juste après une petite grimpette, tourner à gauche.

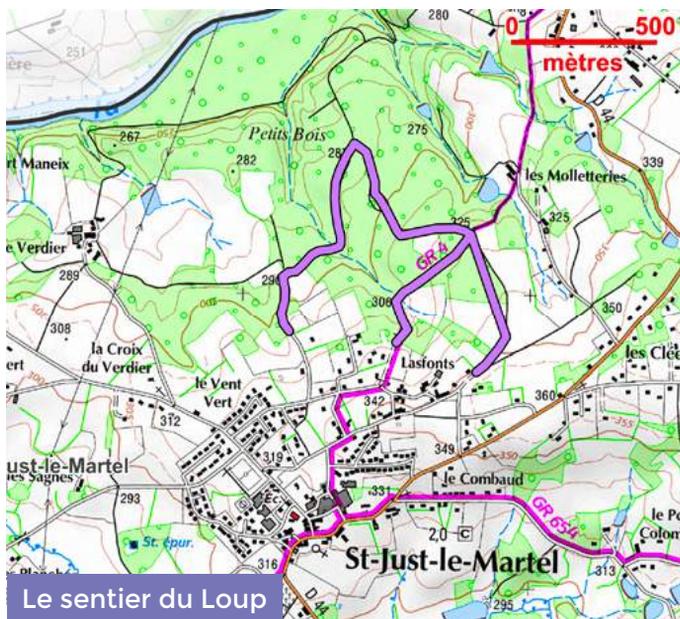
**Variante :** après la grimpette, tourner à droite et remonter en suivant le chemin en terre. Laisser un chemin à gauche et poursuivre jusqu'à un croisement en 'T'. A- tourner à gauche et remonter jusqu'à la route de Lasfond. Aller à gauche puis tourner de suite à droite. Au prochain croisement tourner à droite puis 20m après, à gauche, rue du 8 mai 1945. Passer sous la passerelle de l'imprimerie et poursuivre jusqu'à la rue du 11 novembre 1918. La suivre à droite jusqu'à l'église.

3. Passer un petit ruisseau puis continuer à longer la rivière sur ce large chemin en terre et herbe jusqu'à la route.
4. Remonter la RD44 à droite et dans un large virage à droite, prendre à gauche un chemin en terre qui descend. 120 m plus loin, suivre à droite un chemin qui grimpe fortement à travers bois. Au sortir du bois, continuer sur le chemin entre les clôtures.
5. Au carrefour de chemins en 'T', aller à gauche puis continuer à longer la prairie. Suivre le chemin qui descend entre prairie et bois jusqu'à la Vienne. La longer sur 200 environ, puis remonter. Au sortir du bois, prendre le temps d'admirer les beaux points de vue avant d'arriver au village de Cintrat.
6. Dans le hameau, prendre en face puis de suite à gauche la route qui descend vers une ferme. Passer à gauche devant la ferme et poursuivre à travers bois jusqu'au château de la Roche-Nantiat.
7. Suivre à droite la large piste empierrée sur 800 m avant de retrouver une petite route.
8. La suivre tout droit et passer les villages de Pierre Brune, Les Clédières.
9. À la RD44, la suivre à gauche (belle croix à droite dans le carrefour), puis prendre la 1ère route à droite. Tourner ensuite à droite puis à gauche, longer le joli hameau de Lasfond, chemin de Lasfond, en laissant les rues à gauche.
10. Prendre à gauche la ruelle qui remonte, puis au croisement de rues, tourner à droite la route de Lasfond puis de suite à gauche, rue du 8 mai 1945. Continuer tout droit et passer sous la passerelle de l'imprimerie. Arrivé à la rue du 11 novembre 1918, la suivre à gauche jusqu'à l'église.





# Les 5 sentiers pédagogiques



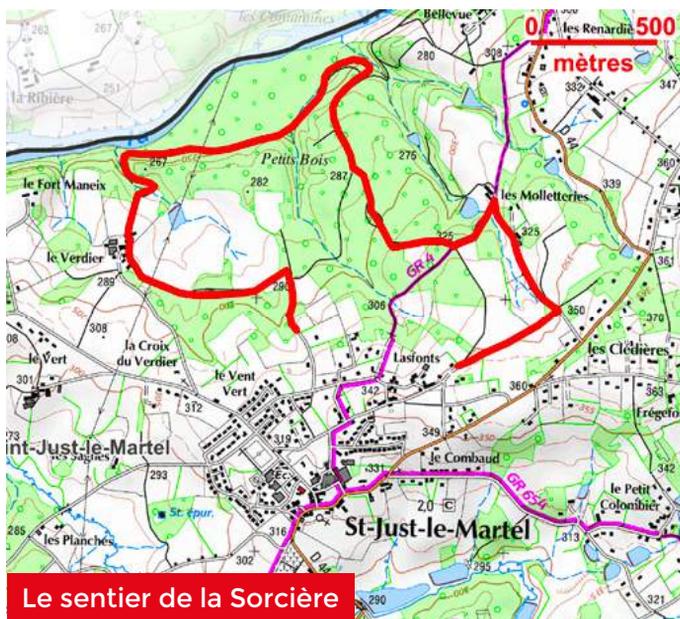
**Le sentier du Loup**  
 Durée: 1h30  
 Longueur: 1.950km  
 version courte : 1.020km

**Le sentier de la Sorcière**  
 Durée: 3h00  
 Longueur: 4.960km

**Le sentier de la Nuit**  
 Durée: 1h30  
 Longueur: 1.450km

**Le sentier des Sens**  
 Durée: 2h00  
 Longueur: 2.200km

**Le sentier des Dragonnières**  
 Durée: 1h30  
 Longueur: 2.060km





## APPELS D'URGENCE

S.A.M.U : **15**

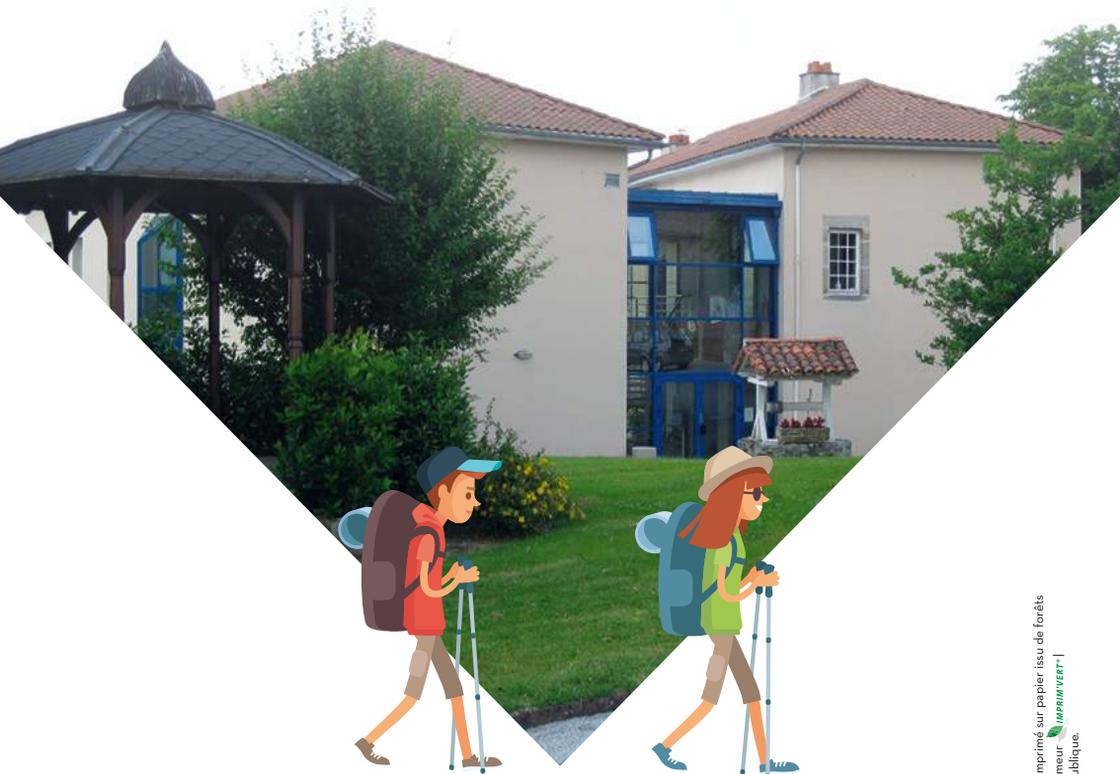
Police Secours : **17**

Pompiers : **18**

S.O.S Médecins : **08 20 33 24 24**

Centre anti-poison : **01 44 05 48 48**

Centre de réanimation : **01 58 41 41 41**



Mairie de Saint-Just-Le-Martel  
Rue de la Mairie, 87590 Saint-Just-le-Martel  
Tél. : **05 55 09 20 19**

E-mail : [contact@saintjustlemartel.fr](mailto:contact@saintjustlemartel.fr)

[www.SAINJUSTLEMARTEL.fr](http://www.SAINJUSTLEMARTEL.fr)